



© 1991 Pete Ryan/GeoStock

telles que la coordination des travaux du groupe d'étude de la Chambre des communes sur la reconduction de l'Accord du NORAD, ou encore, aux idées découlant d'autres rencontres plus générales comme celles organisées pour notre magazine *Paix et Sécurité* et ayant pour thème la politique sur la sécurité et l'avenir des Nations Unies, ou formulées au cours des dizaines de colloques spécialisés qui ont eu lieu.

Une habitude qui est en voie de devenir une tradition à l'Institut est pour le Directeur général de se servir de la *Déclaration annuelle*, dont le contenu est laissé entièrement à sa discrétion, pour exprimer une variété d'idées, de propositions et d'options. Il est toujours difficile de déterminer l'incidence d'une telle initiative ou l'intérêt qu'elle pourrait susciter, mais il est utile de réexaminer ces affirmations qui remontent à plus d'un an pour voir dans quelle mesure elles s'appliquent toujours. Les extraits suivants ont été tirés de *La paix en notre temps* ?, publié en janvier 1990.

«Maintenant que les superpuissances collaborent activement pour réprimer certains conflits régionaux et réduire l'afflux d'armes dans d'autres, il est possible de les mobiliser toutes les deux dans un effort concerté pour négocier un régime de limitation des transferts d'armes. Il conviendrait parallèlement d'adopter des mesures pour apaiser les préoccupations légitimes qu'éprouvent les importateurs potentiels en matière de sécurité, et d'obtenir aussi à cet égard le concours des pays vendeurs. Il est temps de lancer une campagne en ce sens; le Canada serait bien placé, sans doute avec un petit groupe d'autres pays de toutes les régions, pour exploiter et mettre en oeuvre de nouvelles initiatives dans ce domaine. (pp. 23 et 24)

... Pour que progresse le mouvement vers une limitation des dépenses et des importations militaires dans le tiers-monde, il faudra

tout d'abord reconnaître les inquiétudes légitimes de nombreux pays en matière de sécurité, promouvoir entre ces pays des régimes de renforcement de la confiance, ainsi qu'endiguer efficacement les approvisionnements et instaurer de bons mécanismes de règlement des conflits. (p. 39)

... Les principaux pays fournissant des contingents de maintien de la paix – le Canada, par exemple – ont maintenant le droit et le devoir de poursuivre les démarches en vue d'opérer les renforcements susmentionnés tant à l'ONU que dans d'autres tribunes. Au nombre des thèmes à débattre, il y a certes les processus politiques et les ressources bureaucratiques nécessaires, mais aussi la possibilité de constituer des forces permanentes de réserve, la création de centres multilatéraux de réduction des risques, la mise en place de nouvelles fonctions et structures de médiation, les rapports entre l'ONU et les tribunes régionales, l'attribution possible de nouveaux pouvoirs et rôles aux forces de maintien de la paix, l'adoption de nouvelles techniques et technologies pour aider ces dernières dans leur travail, et enfin (et ce n'est pas le moindre des sujets), le financement plus satisfaisant de ces activités de l'ONU, entre autres. (p. 34)

... il importe donc au plus haut point que le monde occidental, et le Canada en particulier, amène les États-Unis à assumer leurs responsabilités et à se départir des vieux préjugés qu'ils nourrissent à l'égard des Nations Unies ... (p. 34) ... Dans ce domaine, Ottawa a toujours soigneusement conservé sa crédibilité auprès de Washington et de la population américaine; il conviendrait donc sûrement que le Canada profite de sa position privilégiée pour inciter les États-Unis à adopter des politiques et des méthodes plus éclairées. (p. 35)

... L'approfondissement du sentiment d'aliénation dans le tiers-monde, la prise de conscience y étant de plus en plus généralisée, l'accès des pays en développement à la technologie et la vulnérabilité des sociétés industrialisées modernes, voilà autant d'éléments qui, combinés les uns aux autres, pourraient bien représenter dans l'avenir une menace primordiale pour la sécurité. (p. 33)

... il n'est pas inconcevable maintenant que, par l'entremise du Conseil de sécurité, la communauté des nations convienne que personne ne peut retenir les envois de nourriture et de fournitures d'urgence ni en perturber l'acheminement à des fins militaires,

«M. Wood estime que la fin de la Guerre froide signifie la fin des excuses pour ne pas faire face aux relations nord-sud, et à la prolifération des armes dans le monde.»

LA PRESSE
19 décembre 1990